

7 AVRIL 1986

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES



JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION,
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
26, rue Desaix, 75727 Paris CEDEX 15.



TÉLÉPHONE :
Rens. (1) 45-75-62-31 Adm. (1) 45-78-61-39
TELEX 201176 F DIR JO PARIS

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} SÉANCE

Séance du mercredi 2 avril 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

1. **Ouverture de la seconde session ordinaire de 1985-1986** (p. 485).
2. **Procès-verbal** (p. 485).
3. **Décès d'un ancien sénateur** (p. 485).
4. **Remplacement de sénateurs élus députés** (p. 485).
5. **Candidature à une commission** (p. 485).
6. **Allocutions de M. le président du Sénat et de M. le Premier ministre** (p. 485).
MM. le président, Jacques Chirac, Premier ministre
7. **Dépôt de rapports** (p. 486).
8. **Caducité des questions orales avec débat** (p. 486).
9. **Dépôt de questions orales avec débat** (p. 486).
10. **Nomination d'un membre d'une commission** (p. 486).
11. **Dépôt de projets de loi** (p. 486).
12. **Dépôt de propositions de loi** (p. 487).
13. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 487).
14. **Ajournement du Sénat** (p. 487).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

La séance est ouverte à dix-sept heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

OUVERTURE DE LA SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

M. le président. En application de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la seconde session ordinaire de 1985-1986 du Sénat.

2

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du 25 février 1986 a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

3

DECES D'UN ANCIEN SENATEUR

M. le président. J'ai le regret de vous faire part du décès, survenu le 16 mars 1986, de notre ancien collègue, M. Eugène Ritzenthaler, qui fut sénateur du Haut-Rhin de 1958 à 1968.

4

REMPLACEMENT DE SENATEURS ELUS DEPUTES

M. le président. Par lettre en date du 21 mars 1986, M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître que quatre sénateurs ont été proclamés députés à l'issue des élections législatives du 16 mars 1986.

Ces quatre sénateurs sont MM. Marc Bécarn, élu dans le département du Finistère, Maurice Janetti, élu dans le département du Var, Jean Lecanuet, élu dans le département de la Seine-Maritime, et Roger Quilliot, élu dans le département du Puy-de-Dôme.

D'autre part, M. le président du Conseil constitutionnel m'a fait connaître, par lettre en date du 28 mars 1986, que ces élections n'avaient fait l'objet d'aucun recours en contestation devant le Conseil constitutionnel.

En application de l'article L.O. 137 du code électoral, je prends acte, à compter de ce jour, date du début de leur mandat à l'Assemblée nationale, de la vacance des sièges de MM. Marc Bécarn, sénateur du Finistère, Maurice Janetti, sénateur du Var, Jean Lecanuet, sénateur de la Seine-Maritime, et Roger Quilliot, sénateur du Puy-de-Dôme.

M. le ministre de l'intérieur m'a fait connaître que les sièges vacants de MM. Bécarn, Janetti et Quilliot seront pourvus dans les conditions prévues par l'article L.O. 322 du code électoral.

Par ailleurs, il m'a fait connaître qu'en application de l'article L.O. 320 du code électoral, M. Paul Caron est appelé à remplacer, à compter de ce jour, en qualité de sénateur de la Seine-Maritime, M. Jean Lecanuet, élu député.

5

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que le groupe de l'union centriste a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'il propose pour siéger à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Jean Lecanuet, élu député.

Cette candidature a été affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

6

ALLOCUTIONS DE M. LE PRÉSIDENT DU SENAT ET DE M. LE PREMIER MINISTRE

M. le président. Monsieur le Premier ministre, je me réjouis de ce que, dès l'ouverture de la session parlementaire, vous ayez tenu à vous rendre devant le Sénat de la République accompagné de nombreux membres de votre gouvernement. (*Vifs applaudissements sur les travées de l'union centriste, du R.P.R., de l'U.R.E.I. ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

Pourquoi vous cacher que votre présence en ces lieux et à ce moment nous touche d'autant plus qu'elle renoue - chacun le sait - avec une tradition à laquelle les membres de la Haute Assemblée sont particulièrement attachés ?

Vous comprendrez également que le Sénat s'honore de compter au sein du Gouvernement trois de ses membres qui ont été nommés à la tête de ministères importants : aux chaleureuses félicitations que nous adressons à ceux qui sont encore, aujourd'hui, nos collègues, nous joignons des vœux très sincères pour la réussite de leur action.

Je sais, monsieur le Premier ministre que, dans le droit fil de ce que vous aviez vous-même décidé en 1975, vous envisagez de soumettre prochainement à l'approbation du Sénat une déclaration de politique générale. Je ne peux que me féliciter de cette initiative dont je suis depuis toujours un ardent défenseur et qui augure bien des rapports que la Haute Assemblée et le Gouvernement ne manqueront pas d'entretenir.

Mais, par delà les circonstances qui nous réunissent en ce jour, vous me permettrez, monsieur le Premier ministre, de formuler des vœux très ardents, très sincères pour notre patrie la France.

Depuis de nombreux mois, notre pays a été engagé - notamment lors de la récente campagne électorale - dans de longs débats au cours desquels chacun a pu faire connaître son point de vue et ses options. C'est l'honneur d'une démocratie comme la nôtre de permettre, ainsi, à chacun de s'exprimer.

Maintenant que nos concitoyens ont fait connaître leur choix, notre devoir est de travailler tous ensemble dans l'intérêt supérieur de notre pays.

Je puis vous assurer que le Sénat de la République y apportera sa contribution. (*Vifs applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jacques Chirac, Premier ministre. Monsieur le président, permettez-moi de vous dire à quel point le Gouvernement et moi-même sommes sensibles aux paroles chaleureuses que vous venez de prononcer ainsi qu'aux vœux que vous avez bien voulu formuler pour le succès de l'action de mon Gouvernement au service de la France.

Vous savez le respect que j'ai toujours porté à votre personne et à la Haute Assemblée, chambre de réflexion et de proposition qui exerce une influence profonde, modératrice, très souvent décisive sur la vie politique de notre pays.

Par la qualité de ses travaux, le Sénat apporte une contribution éminente à l'élaboration des lois mais aussi et surtout il a assumé un rôle permanent de gardien des libertés.

A chaque fois que cela s'est avéré nécessaire au cours de son histoire déjà longue, votre assemblée, monsieur le président, s'est mobilisée pour la défense des libertés et, le plus souvent, ses mises en garde ont été entendues.

En ce qui me concerne, dans le passé, en tant que ministre, puis Premier ministre, j'ai pu apprécier le concours que la Haute Assemblée a apporté, toujours de façon positive, à l'action gouvernementale par ses initiatives, ses amendements, ses suggestions, ses critiques. Je me suis constamment attaché à entretenir avec elle des liens étroits et utiles. Je forme des vœux pour qu'à l'avenir cette concertation continue de se développer entre le Gouvernement et la Haute Assemblée de façon harmonieuse et fructueuse.

Dans cet esprit, comme M. le ministre chargé des relations avec le Parlement l'a annoncé à la conférence des présidents et comme vous avez eu l'obligeance de le rappeler à l'instant, monsieur le président, j'ai effectivement l'intention de demander au Sénat, dans les prochains jours, l'approbation d'une déclaration de politique générale de mon Gouvernement.

En outre, dans les fonctions auxquelles, vous le savez, j'attache une très grande importance, celles d'élu local, j'ai pu mesurer le rôle joué par le Sénat en tant que grand conseil de nos collectivités territoriales, garant scrupuleux de leurs prérogatives et de leurs responsabilités. J'ai pu mesurer aussi la part essentielle que vous avez personnellement prise dans ce domaine.

C'est dire, monsieur le président, que ce n'est pas un hasard si, dans le Gouvernement que je viens de constituer, figurent, comme vous l'avez remarqué tout à l'heure, en les félicitant, trois ministres issus de votre Haute Assemblée. Leur présence dans mon équipe gouvernementale est la marque du respect et de l'admiration que je porte, comme l'ensemble des Français, à l'institution sénatoriale. Permettez-moi d'ajouter, monsieur le président, que ce respect unanime dont le Sénat jouit aujourd'hui dans notre pays, il le doit notamment à votre personnalité et à l'action que vous avez menée depuis de nombreuses années à la place éminente qui est la vôtre.

Ma présence cet après-midi dans cet hémicycle, mesdames, messieurs les sénateurs, avec un nombre important de membres du Gouvernement, veut être le témoignage de ce respect que nous portons à votre assemblée. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I., de l'union centriste ainsi que sur certaines travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. Monsieur le Premier ministre, je vous remercie.

7

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, en application de l'article 1^{er} du décret n° 82-450 du 28 mai 1982 et relatif au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat, le rapport annuel sur l'Etat de la fonction publique en 1985 ainsi que le rapport sur le bilan de l'application de certaines dispositions de cette loi relatives à la programmation des œuvres cinématogra-

phiques en salle conformément à l'article 91 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle.

Par ailleurs, j'ai reçu de M. le président de la commission de la sécurité des consommateurs le premier rapport annuel de cette commission.

Acte est donné du dépôt de ces rapports.

8

CADUCITE DES QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. Je rappelle au Sénat que les questions orales avec débat déposées avant le 20 mars 1986 sont devenues caduques en raison de la démission du Gouvernement auquel elles étaient adressées.

9

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes :

I. - M. Pierre-Christian Taittinger interroge M. le ministre de la défense sur la participation de la France à l'initiative de défense stratégique (n° 1).

II. - M. Pierre-Christian Taittinger demande à M. le ministre des affaires étrangères quels infléchissements majeurs il serait nécessaire d'apporter à la politique étrangère de notre pays (n° 2).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

10

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que le groupe de l'union centriste a présenté une candidature pour la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées.

Le délai prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature ratifiée et je proclame M. Paul Caron membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Jean Lecanuet, élu député.

11

DEPOT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'un accord sous forme d'échange de lettres entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de son Altesse Sérénissime le prince de Monaco relatif aux privilèges et immunités de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la principauté.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 320, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation d'une convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus (ensemble un protocole).

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 321, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant la ratification du protocole portant modification de la convention internationale pour l'unification de certaines règles en matière de connaissance du 25 août 1924, telle qu'amendée par le protocole de modification du 23 février 1968, fait à Bruxelles le 21 décembre 1979.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 322, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'assistance administrative mutuelle entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire visant la prévention, la recherche et la répression des fraudes douanières par les administrations douanières des deux pays.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 324, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

12

DEPOT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean-Pierre Fourcade et Louis Boyer une proposition de loi modifiant le code du travail et relative à la négociation sur l'aménagement du temps de travail.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 323, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

J'ai reçu de M. François Abadie une proposition de loi rétablissant le scrutin majoritaire pour les élections législatives.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 318, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

13

DEPOT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de MM. Jules Faigt, Auguste Cazalet, Franck Sérusclat et Albert Vecten un rapport d'information fait au nom de la commission des affaires culturelles à la suite de la mission effectuée au Mexique du 5 au 15 septembre 1985 par une délégation de la commission.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 319 et distribué.

14

AJOURNEMENT DU SENAT

M. le président. Le Sénat voudra bien laisser à son président le soin de le convoquer dès que des précisions sur l'ordre du jour nous auront été apportées.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-sept heures vingt.*)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT*

CLOTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 6 JANVIER 1986

Conformément à la décision prise par le Sénat, M. le président du Sénat a pris acte du décret de M. le président de la République portant clôture de la session extraordinaire à la date du 28 février 1986.

PRESIDENCE D'UN GROUPE POLITIQUE

M. Roger Romani a été élu, le 25 mars 1986, président du groupe du Rassemblement pour la République.

VACANCE DE SIEGES DE SENATEURS

Au cours de la séance du 2 avril 1986, en application de l'article L.O. 137 du code électoral, le Sénat a pris acte de la vacance des sièges de :

MM. Marc Bécarn, sénateur du Finistère, Maurice Janetti, sénateur du Var, et Roger Quilliot, sénateur du Puy-de-Dôme, élus députés à l'Assemblée nationale le 16 mars 1986.

Par lettre en date du 1^{er} avril 1986, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président du Sénat que les sièges devenus vacants dans les départements du Finistère, du Var et du Puy-de-Dôme seraient pourvus conformément à l'article L.O. 322 du code électoral, par une élection partielle organisée le même jour que le prochain renouvellement partiel du Sénat.

REMPLACEMENT D'UN SENATEUR

Par lettre en date du 1^{er} avril 1986, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président du Sénat que, conformément à l'article L.O. 320 du code électoral, M. Paul Caron est appelé à remplacer en qualité de sénateur de la Seine-Maritime M. Jean Lecanuet, élu député le 16 mars 1986.

MODIFICATIONS AUX LISTES DES MEMBRES DES GROUPES

Groupe de l'union centriste (61 membres)

Supprimer le nom de M. Jean Lecanuet,
Ajouter le nom de M. Paul Caron.

Groupe du Rassemblement pour la République (49 membres au lieu de 50)

Supprimer le nom de M. Marc Bécarn.

Groupe socialiste (65 membres au lieu de 67)

Supprimer les noms de MM. Maurice Janetti et Roger Quilliot.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

En application du décret n° 86-201 du 21 février 1986, M. le président du Sénat a désigné le 12 mars 1986, pour siéger au sein du Conseil national du tourisme, M. Pierre Vallon, en qualité de titulaire, et M. Paul Malassagne, en qualité de suppléant.

DEPOTS RATTACHES POUR ORDRE AU PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 1986

Projet de loi modifiant et complétant diverses dispositions du code rural et relatif à la cession et à la protection de certains animaux domestiques ainsi qu'à la lutte contre les maladies des animaux.

(Dépôt enregistré à la présidence le 27 février 1986.)

Ce projet de loi a été imprimé sous le numéro 304, distribué et renvoyé à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de MM. Ivan Renar, Louis Minetti, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Marie-Claude Beauveau, MM. Jean-Luc Bécarn, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, M. Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Marcel Rosette, Guy Schmaus,

Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar relative à la retraite à cinquante ans des marins.

(Dépôt enregistré à la présidence le 27 février 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 305, distribuée et renvoyée à la commission des affaires sociales, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Jean Puech et de MM. Yves Goussebaire-Dupin, Louis Lazuech, Michel Sordel, Philippe François et Alain Pluchet visant à modifier les règles de déduction des revenus fonciers des dépenses engagées pour la construction d'un nouveau bâtiment d'exploitation rurale.

(Dépôt enregistré à la Présidence le 4 mars 1986.)

Cette proposition de loi a été imprimée sous le numéro 306, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mme Monique Midy, M. Louis Minetti, Mmes Danielle Bidard-Reydet, Marie-Claude Beauveau, MM. Jean-Luc Bécarn, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à reconnaître le génocide dont le peuple arménien fut victime en 1915.

(Dépôt enregistré à la présidence le 5 mars 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 307, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Monique Midy, Danielle Bidard-Reydet, Marie-Claude Beauveau, MM. Jean-Luc Bécarn, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Louis Minetti, Jean Ooghe, Mme Rolande Perlican, MM. Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à la mise en œuvre de l'article 26 de la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs en autorisant le juge à maintenir dans le logement un locataire de bonne foi menacé d'expulsion.

(Dépôt enregistré à la présidence le 5 mars 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 308, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Jean Lecanuet visant à abroger l'article 36 de la loi n° 86-29 du 9 janvier 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.

(Dépôt enregistré à la présidence le 7 mars 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 309 (*rectifié*), distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi organique de M. Etienne Dailly tendant à préciser l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 modifiée portant loi organique sur le Conseil constitutionnel.

(Dépôt enregistré à la présidence le 7 mars 1986.)

Cette proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 310, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi organique de MM. Charles de Cuttoli, Paul d'Ornano, Jacques Habert, Pierre Croze, Jean-Pierre Cantegrit, Frédéric Wirth et Olivier Roux complétant l'article 3 de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel.

(Dépôt enregistré à la présidence le 10 mars 1986.)

Cette proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 311, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de Mmes Rolande Perlican, Danielle Bidard-Reydet, Marie-Claude Beauveau, MM. Jean-Luc Bécart, Serge Boucheny, Jacques Eberhard, Pierre Gamboa, Jean Garcia, Bernard-Michel Hugo, Charles Lederman, Fernand Lefort, Mme Hélène Luc, MM. James Marson, René Martin, Mme Monique Midy, MM. Louis Minetti, Jean Ooghe, Ivan Renar, Marcel Rosette, Guy Schmaus, Paul Souffrin, Camille Vallin, Hector Viron et Marcel Gargar tendant à lutter contre la famine dans le monde.

(Dépôt enregistré à la présidence le 11 mars 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 312, distribuée et renvoyée à la commission des affaires économiques et du Plan, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Projet de loi modifiant l'ordonnance du 2 février 1945 modifiée relative à l'enfance délinquante et portant réforme de la procédure d'instruction applicable aux mineurs en matière pénale.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 mars 1986.)

Ce projet de loi sera imprimé sous le numéro 313, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi constitutionnelle de MM. Paul Séramy, Adolphe Chauvin et des membres du groupe de l'union centriste, rattachés administrativement et apparentés, tendant à garantir la liberté de l'enseignement.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 mars 1986.)

Cette proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 314, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Rapport d'information de M. Adrien Gouteyron, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Guy de La Verpillière et Jean Roger, fait au nom de la commission des affaires culturelles, à la suite d'une mission effectuée du 23 au 30 septembre 1985 ayant pour objet l'étude des relations culturelles, scientifiques et techniques de la France et de la Finlande.

(Dépôt enregistré à la présidence le 13 mars 1986.)

Ce rapport sera imprimé sous le numéro 315 et distribué.

Proposition de loi de M. Louis de Catuelan tendant à modifier le code électoral en instituant le scrutin de liste à deux tours pour l'élection des députés.

(Dépôt enregistré à la présidence le 14 mars 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 316, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

Proposition de loi de M. Pierre-Christian Taittinger tendant à abroger l'article 21 de la loi n° 86-76 du 17 janvier 1986 portant diverses dispositions d'ordre social.

(Dépôt enregistré à la présidence le 21 mars 1986.)

Cette proposition de loi sera imprimée sous le numéro 317, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

NOMINATION D'UN MEMBRE D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Dans sa séance du mercredi 2 avril 1986, le Sénat a nommé M. Paul Caron membre de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, en remplacement de M. Jean Lecanuet, élu député.

ORDRE DE CLASSEMENT DES ORATEURS POUR LE PREMIER DEBAT ORGANISE PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

Tirage au sort effectué le 2 avril 1986, en application de l'article 29 bis du règlement.

Ordre au sein de chaque série

1. Groupe socialiste.
2. Groupe communiste.
3. Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.
4. Groupe de l'union des républicains et des indépendants.
5. Groupe de l'union centriste.
6. Groupe du rassemblement pour la République.
7. Groupe de la gauche démocratique.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT

(Application des articles 76 et 78 du règlement)

Suspension de la procédure d'élection des membres des conseils d'administration des centres de formation de la fonction publique territoriale

1. - 2 avril 1986. - **M. Pierre Schiélé** fait part à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités locales**, de la satisfaction des élus locaux après l'arrêté du 27 mars 1986 suspendant la procédure d'élection des membres des conseils d'administration des centres de formation de la fonction publique territoriale. Il lui demande de bien vouloir exposer au Sénat les décisions qu'il envisage de prendre pour qu'il soit remédié au plus vite aux inconvénients résultant des règles fixées par la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et complétant la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Règles d'attribution du fonds de compensation de la T.V.A.

2. - 2 avril 1986. - **M. Henri Le Breton** attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les vives préoccupations exprimées par de nombreux élus locaux à l'égard de la modification, intervenue le 1^{er} janvier 1986, des règles d'attribution du fonds de compensation de la T.V.A. Cette réforme se traduit par une perte de recettes très importante notamment pour les communes ou groupements de communes ayant réalisé un certain nombre d'investissements fonciers. Cette situation entraînera une augmentation de la fiscalité locale et/ou de l'endettement des collectivités publiques. Dans la mesure où le comité des finances locales et l'association des maires de France se sont vigoureusement opposés à cette réforme, il lui demande de bien vouloir prendre toutes dispositions visant à la rapporter ou à tout le moins à lui enlever son caractère rétroactif.

MISE AU POINT RELATIVE A UN SCRUTIN PUBLIC

A la suite du scrutin n° 70 de la séance du 25 février 1986, M. Jean Roger, porté comme « ayant voté contre », a fait savoir qu'il entendait « s'abstenir ».